

**JAPON**

**De nouvelles exécutions secrètes se  
préparent**

Index AI : ASA 22/003/00

« Jusqu'à neuf condamnés à mort risquent d'être exécutés secrètement au Japon aux alentours du 9 juin », s'est alarmée ce jour (mardi 6 juin 2000) Amnesty International en appelant le gouvernement à instaurer immédiatement un moratoire sur les exécutions.

« Les prisonniers, leurs avocats et leurs familles ne peuvent obtenir la confirmation officielle de l'identité des personnes dont l'exécution a été programmée. Si le gouvernement japonais n'a pas honte de recourir à la peine de mort, pourquoi continue-t-il à procéder à des exécutions en secret ? » s'est interrogée Amnesty International.

D'aucuns craignent que le ministre de la Justice n'ait déjà signé le 5 juin les ordres d'exécution de ces condamnés, et que ces mesures ne soient destinées à démontrer l'inflexibilité du gouvernement face au crime à l'approche des élections législatives du 25 juin.

Le gouvernement japonais ordonne l'exécution de prisonniers chaque été et chaque hiver, au moment de l'intersession parlementaire afin d'éviter les réactions hostiles de la Diète (Parlement) et de l'opinion publique à l'application de la peine capitale.

Certains observateurs pensent qu'en sélectionnant arbitrairement des prisonniers pour les exécuter, le ministère de la Justice s'efforce de minimiser l'opposition du public à la peine capitale.

Trois de ces neuf condamnés à mort avaient formé des recours en grâce, dont l'un a été rejeté fin mai 2000. On ignore quelles suites ont été données aux requêtes introduites par les deux autres. Par ailleurs, quatre de ces neuf prisonniers ont déposé des requête en *habeas corpus* en décembre 1999, tandis qu'un cinquième a formé un pourvoi en révision.

Comme dans des affaires similaires en 1999, Amnesty International craint que leurs exécutions n'aient lieu alors que les autorités ne se sont, semble-t-il, pas encore prononcées sur ces recours.

Se référant à des études tendancieuses du gouvernement japonais, les partisans nippons de la peine de mort affirment qu'une majorité écrasante de la population est favorable à la peine capitale. Pourtant, le moratoire *de facto* sur les exécutions en vigueur au Japon de 1989 à 1993 n'avait suscité aucune opposition notable. À l'heure actuelle, une centaine de personnes sont incarcérées sous le coup de sentences

capitales dans ce pays.

De nombreux membres de l'important mouvement abolitionniste nippon ont l'intention d'organiser des rassemblements tournants devant les quatre centres de détention où sont incarcérés ces neuf condamnés à mort. En outre, la section japonaise d'Amnesty International et d'autres groupes opposés à la peine de mort comptent tenir une conférence de presse, au cours de laquelle les autorités

seront appelées à mettre fin en pratique et en droit aux exécutions. ?

**Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter la section japonaise d'Amnesty International, au 81 3 32 03 10 50, ou le service de presse de l'Organisation, à Londres, au 44 207 413 5566.**